

COMMUNIQUE DE PRESSE

17 février 2025

BUDGET : LE DÉPARTEMENT MAINTIENT UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT POUR LES DRÔMOIS

*L'Assemblée départementale s'est réunie ce lundi 17 février sous la présidence de Marie-Pierre MOU-
TON pour une séance consacrée notamment au débat des orientations budgétaires 2025.*

En ouverture de la séance, les élus du Conseil départemental ont respecté une minute de silence en hommage à Didier GUILLAUME, président du Conseil général de la Drôme de 2004 à 2015, décédé le vendredi 17 janvier, et Dominique QUERRE, conseiller départemental de 1994 à 2001, décédé le 16 décembre 2024.

Orientations budgétaires 2025

En raison de l'instabilité politique des derniers mois, la préparation des orientations budgétaires 2025 s'est déroulée dans un contexte d'incertitudes inédit qui a conduit le Département à décaler son débat d'orientations budgétaires en début d'année. Alors que la dette nationale atteint des sommets, les collectivités locales sont appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics. Le projet de loi de finances (PLF) adopté lundi 3 février 2025 confirme ainsi l'effort demandé aux collectivités à hauteur **2,2 Mrd €** en 2025 dans un « dispositif de lissage conjoncturelles des recettes fiscales » dont des modalités restent à préciser. Avec des recettes conjoncturelles et des dépenses contra-cycliques (en période de crise les dépenses sociales s'envolent tandis que les recettes, liées à la croissance économique, chutent), ces mesures provoquent un véritable « effet ciseau » et imposent au Département un effort de réduction des dépenses. En 2025, la collectivité va ainsi opérer un recentrage sur ses compétences et les besoins prioritaires du territoire, inscrits dans le plan de mandat : *La Drôme à venir*. Le Département gardera toutefois un très haut niveau de service pour les Drômois, de la naissance au grand âge.

Une injuste contribution à la réduction du déficit public et une conjoncture défavorable

Côté recettes le projet de loi de finances prévoit le gel de la fraction de TVA reversée au Département en remplacement de la taxe sur le foncier bâti. Dans la Drôme, ce gel pourrait amputer **5 à 7 M€** de recettes au Département. Le PLF prévoit également l'augmentation de la cotisation à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) de 3 points, entraînant un surcoût de **1,6 M€** sans aucune compensation. Malgré une faible croissance attendue en 2025 (+0,9%) le montant des Droits de mutation à titre onéreux (DMTO - 3^e source de recettes financières après la TVA et la TSJA) devraient repartir à la hausse et revenir à leur niveau de 2018 (77 M€), après une forte baisse au cours des deux dernières années. Fort d'une gestion prudente, le Département avait mis **34 M€** en réserve lors des recettes exceptionnelles de 2022 et 2023. Après une première utilisation de 13 M€ de cette réserve en 2024, la collectivité reprendra tout ou partie des **21 M€** encore disponible pour équilibrer le budget 2025.

Hausse des charges à caractère social

Malgré ce contexte financier défavorable, le Département entend continuer d'assurer son rôle de chef de file des solidarités humaines. Face à l'augmentation du nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance (+ 17% par rapport à 2020), le Département intensifiera ses efforts en ouvrant **24 nouvelles places** en 2025, après les 40 créées en 2024. Avec un budget global avoisinant **100 M€**, la protection de l'enfance en danger représente désormais le premier poste budgétaire de la collectivité en fonctionnement. Cet engagement financier met en lumière l'urgence d'une prise de conscience au niveau gouvernemental et la mise en place d'un véritable plan Marshall pour l'enfance. Alors que le Département fait face depuis quelques années à une forte hausse des dépenses d'autonomie, le Département demande à l'État de cofinancer l'extension des indemnités « Segur » à l'ensemble des professionnels concernés. Ce coût supplémentaire est estimé, pour le seul champ de l'autonomie, à **1,2 M€/an** pour la Drôme (**2,4 M€/an** avec l'enfance). Le

marché du travail, qui semble opérer un basculement, avec une augmentation du chômage estimée à 7,8 % en 2025, aura aussi un effet sur l'augmentation des dépenses sociales. Après une hausse de 2,2 % en 2023 et 4,6 % en 2024, le Département s'attend par ailleurs à une nouvelle revalorisation du RSA en 2025.

Faire des choix pour ne pas subir

Dans ce contexte, la collectivité est contrainte de faire des choix pour concentrer ses efforts sur ses missions principales et ses priorités. Alors que 2025 marque le début de la 2^e partie du mandat départemental, grâce à une gestion prudente le Département poursuivra en 2025 un niveau d'investissement supérieur à la moyenne nationale (140 M€ en 2024), en maintenant l'objectif de **800 M€** sur le mandat. A l'image de la construction du collège de Suze-la Rousse (24M€), de la Maison départementale de solidarités à Valence (37M€), la restructuration des collèges Gustave MONOD à Montélimar de l'Europe à Bourg-de-Péage, la désimperméabilisation des cours, le début des travaux de l'échangeur de Montélier, ou de la rénovation de la Maison départementale de l'enfance, de nombreuses opérations d'envergure verront le jour ou seront lancées d'ici la fin du mandat. Certains projets d'investissement direct seront toutefois différés.

Recentrage sur les priorités du territoire

L'ASE, la santé avec l'ouverture du centre départemental de santé à Bourg-lès-Valence au printemps, le déploiement des actions éducatives par niveau de classe, l'aide au territoire, le maintien des subventions aux associations sportives et culturelles font partie des priorités du Département. Avec des aides aux communes et aux EPCI maintenues, le Département restera le premier partenaire des territoires en 2025. Le département continuera également d'accompagner les agriculteurs, notamment dans le contexte d'épidémie de FCO. Les investissements sur les mobilités douces, la performance énergétique des bâtiments ou les projets autour de la gestion de l'eau seront poursuivis. Cette priorisation implique une révision des politiques où la collectivité intervient hors compétences. Cet effort sera équitablement réparti entre le Département (gestion RH rigoureuse), ses satellites et les collectivités qu'il accompagne (hausse de la contribution demandée aux EPCI pour les médiathèques départementales, réduction des opérations en maîtrise d'ouvrage pour certains projets des communes...).

Maîtrise de la dette

Avec un autofinancement dégradé et une épargne réduite, le Département continuera d'avoir recours à l'emprunt 2025. En comparaison d'autres Départements, la Drôme bénéficie toutefois de très bons agrégats financiers, dont un encours de dette de **89 M€** au 1^{er} janvier 2025. Avec environ **163 €/habitant**, la Drôme est le Département le moins élevé de sa strate et le 6^e Département le moins endetté de France. La stratégie financière du Département initiée depuis plusieurs années et fondée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de l'endettement, porte ses fruits et permet de poursuivre un fort niveau d'investissement au service des Drômois.

Pour la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON, « ***Avec cette loi de finances, les Départements se trouvent injustement victimes de décision unilatérales de l'État et de son incapacité à se réformer lui-même. L'effet ciseau que nous subissons était annoncé et nous avons déjà initié une réflexion pour trouver des économies. L'heure est venue pour le Département de se recentrer sur ses compétences et les priorités du territoire. Les orientations budgétaires que nous présentons aujourd'hui rejoignent les choix inscrits dans notre plan de mandat. Grâce à une gestion rigoureuse et une dette maîtrisée, nous maintiendrons un fort niveau d'investissement notamment pour la jeunesse et les territoires. Le maintien d'un haut niveau d'investissement est une volonté politique. L'investissement est un levier indispensable pour conforter l'activité économique, l'emploi et faire de la Drôme un département attractif*** ».